





05 Arrondissement de Côte-Saint-Luc-Hampstead-Montréal-Ouest

Secteurs établis

Orientation

Maintenir le caractère des secteurs

La réglementation de zonage visera à maintenir le type de bâti existant, présentant les caractéristiques suivantes :

Secteur 05-01:

- bâti de un à trois étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 05-02 :

- bâti de deux à six étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 05-03 :

- bâti de trois à douze étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 05-04:

- bâti de six étages hors-sol ou plus;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen;
- C.O.S. maximal : 4,0.

Secteur 05-05:

- bâti de un à quatre étages hors-sol;
- implantation isolée ou jumelée;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 05-06 :

- bâti de un ou deux étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 05-07:

- bâti de quatre à six étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 05-08:

- bâti de six étages hors-sol ou plus;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen;
- C.O.S. maximal : 6,0.

Secteur 05-09:

- bâti de deux à six étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen.



05 Arrondissement de Côte-Saint-Luc-Hampstead-Montréal-Ouest

Secteurs à transformer ou à construire

Orientation

Renouveler le caractère des secteurs

La réglementation de zonage permettra un nouveau type de bâti présentant les caractéristiques suivantes :

Secteur 05-T1:

- bâti de trois étages hors-sol ou plus;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen;
- C.O.S. minimal : 0,5;
- C.O.S. maximal: 6,0.

Secteur 05-T2:

- bâti de deux à huit étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen;
- C.O.S. minimal : 1,0;
- C.O.S. maximal: 4,0.

Secteur 05-T3:

- bâti de trois étages hors-sol ou plus;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal : 1,5;
- C.O.S. maximal : 6,0.



